



Assemblée générale

Distr. limitée
21 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Cinquième Commission

Point 135 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2020

Bélarus, Burundi, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée et Venezuela (République bolivarienne du) : projet de résolution

Projet de budget-programme pour 2020

Avant-propos et introduction

Chapitre 8

Affaires juridiques

L'Assemblée générale,

Ayant examiné l'avant-propos et l'introduction¹ ainsi que le chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour 2020², les sections correspondantes du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question³, la lettre datée du 29 mai 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies⁴ et la lettre datée du 10 juin 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies⁵,

1. *Décide* de supprimer du projet de budget-programme pour 2020 tous les descriptifs et toutes les références ayant trait au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 ;

2. *Prend note* des paragraphes III.47, III.48 et III.49 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ et décide de ne pas approuver de ressources pour le Mécanisme international, impartial et indépendant.

¹ A/74/6 (Introduction).

² A/74/6 (Sect. 8) et A/74/6 (Sect. 8)/Corr.1.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 7 (A/74/7).

⁴ A/74/93.

⁵ A/74/108.

